



RIFSEEP - 1607h

Brest Métropole a remis sa copie

Des avancées réelles et des attentes légitimes

Par un courrier envoyé aux organisations syndicales daté du 11 février, Mme ABIVEN, Vice-Présidente RH, annonçait les orientations de l'employeur :

« Principe : personne ne perd, tout le monde gagne.

CIA : part négligeable

IFSE : revalorisation de 30 € bruts mensuels + enveloppe complémentaire pour les filières les moins valorisées, l'égalité femmes-hommes, la prise de responsabilité (encadrement), y compris dans la filière technique, maintien du RI pour les contractuel-les, aucun impact en cas d'absence.

1607 h : aucune suppression de jours de repos, maintien des jours d'ancienneté, de la demi-journée arbre de Noël, des Absences Spéciales (mariages, décès, etc.), compensées par une augmentation journalière de 13 minutes en moyenne, sauf services particuliers (Ehpad, Ecoles) où la réflexion est en cours en interne. »

Décryptage :

Pour rappel, le RIFSEEP permettait d'intégrer les primes de mars, juin et décembre dans le CIA (part variable en fonction des évaluations annuelles), permettait aussi une part fixe (IFSE) limitée à 100 €. Soit au total, une perte possible de près de 2000 € annuels pour la catégorie C ! Sans compter une retenue possible en cas d'absence (maladie ou autre). Le passage aux 1607h aurait pu se traduire par la suppression de 6,5 jours de congés, la suppression de postes, l'annualisation généralisée etc.

Par son travail depuis de longues années, la CGT a permis à la fois d'éviter le pire mais aussi que la négociation commence sur des bases positives (30€ x 12 = 360€ annuels) ! Mesurons à sa juste valeur le chemin parcouru.

Nous revenons de loin certes, mais nous devons aller plus encore de l'avant :

Le « socle » de 30€ mensuel est insuffisant au regard des pertes de pouvoir d'achats subies depuis de nombreuses années : un effort supplémentaire est exigé.

Concernant l'enveloppe complémentaire de l'IFSE, la CGT souhaite qu'elle soit fléchée vers les métiers et filières les moins rémunérés (administratives et culturelles, direction Educations, Espaces Verts etc.) pour qu'au final, l'ensemble des agent-es d'une même catégorie (ABC) touche la même somme quelle que soit la filière et/ou le métier. Principe d'égalité, de justice.

Au sujet du passage aux 1607h, on note le maintien des jours d'ancienneté, des ATT actuels (ex : 1 vendredi de récup' sur 2), et aucune nouvelle annualisation ne semblerait programmée. La CGT persiste néanmoins à considérer qu'augmenter le temps de travail est une régression sociale et engage le débat et la lutte pour le passage aux 32 heures !

Note de la CGT :

**« des progrès ont été réalisés ce trimestre
Peut mieux faire »**